



Il reste moins d'un mois pour répondre à l'enquête annuelle sur le Supplément Familial de Traitement (SFT) !

Cette année, elle ne concerne que les agents qui perçoivent déjà le SFT et dont les enfants à charge ont plus de 16 ans et moins de 20 ans au 30 novembre 2021.

Les formulaires et documents sont à renvoyer à l'adresse mail dédiée en indiquant en objet vos nom, prénom, corps et grand service d'affectation **avant le 30 novembre 2021**.

Pour rappel, en dehors de cette enquête annuelle, toute

modification de votre situation (familiale, profession du conjoint, situation des enfants de plus de 16 ans) doit être immédiatement communiquée à votre service administratif de proximité.

En cas de demande initiale du SFT (à son arrivée à la DGAC ou lors de l'arrivée d'un nouvel enfant), la procédure consiste toujours à retourner les formulaires appropriés à son service administratif de proximité.

En cas de difficultés rencontrées dans vos démarches, contactez asap@sncta.fr !

Une question sur vos droits au SFT ?

La cellule ASAP assiste quotidiennement les contrôleurs, adhérents ou non, dans la résolution de leurs problèmes administratifs : carrière, indemnitaire, droits divers.